

Le PALAIS Express

N° 41

BULLETIN MUNICIPAL | JUIN 2021

Budget 2021
p. 3-5

Enfance &
Animation
p. 7

Cadre de vie &
environnement
p. 8

Retour
en images

Concours
maisons
fleuries

Stage été
base
nautique



LE PALAIS
SUR VIENNE



Ludovic Géraudie
Maire du Palais sur Vienne

« Voici quasiment un an, l'équipe que j'ai l'honneur de conduire a obtenu votre confiance pour gérer les urgences du quotidien et préparer l'avenir du Palais sur Vienne. Cette année a évidemment été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui fait malheureusement partie de la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous. Vous le savez, dans cette période, la municipalité a priorisé le **bon fonctionnement de nos écoles** au gré des changements de protocoles sanitaires imposés par les services de l'Etat souvent la veille pour le lendemain. Je tiens à saluer l'**engagement sans faille des agents municipaux** pour garantir le meilleur accueil possible des enfants dans les **groupes scolaires**, ou à ALSH, en dehors des périodes de confinement.

Ces douze mois écoulés nous ont également permis de construire notre premier budget, outil essentiel pour tenir les engagements que nous avons pris devant vous et développer nos services publics municipaux. Dès cette année,

un **city parc** va voir le jour à proximité de l'école Jean Giraudoux. Au premier trimestre 2022, nous lancerons une **police de proximité**, à votre écoute, pour préserver la tranquillité de notre commune. D'ores et déjà, nous avons lancé les importantes démarches administratives pour créer un **véritable centre-ville** et **changer la physionomie de la commune**.

Par ailleurs, parce que la vie commence à reprendre ses droits et qu'il est essentiel de reprendre goût aux joies du vivre ensemble, nous allons **amplifier les activités et évènements** tout au long de l'année. Un **concours des maisons fleuries** est lancé, des **animations** devraient pouvoir voir le jour tout au long de la période estivale à la sablière, et nous nous attachons à préparer le retour de notre **traditionnelle fête communale** au mois de septembre. Bref de bien belles perspectives pour un été que je vous souhaite heureux ! »



BIENVENUE !

Après quelques mois de recherche, Ludovic Géraudie, maire du Palais sur Vienne, a retenu **Bastien Pery, nouveau Directeur Général des Services de la commune**. Ce n'est pas un inconnu du territoire qui s'installe dans le fauteuil de Directeur Général des Services de la commune. Bastien Pery, 37 ans et père d'un petit Victor, arrive de la ville voisine, Rilhac-Rancon, dans laquelle il exerçait les **mêmes fonctions depuis 6 ans**. Doté d'une solide expérience de 14 ans, ce miaulétois d'origine, diplômé de Sciences Po Bordeaux, connaît bien les arcanes du fonctionnement d'une mairie et est familier de l'environnement limougeaud.

Depuis le 29 mars, il épaula la nouvelle équipe municipale, motivé et ravi de ce nouveau défi : « *je cherchais à progresser*

tout en restant dans la région, étant très attaché à mon territoire. Ce poste a été une opportunité. L'équipe d'élus montre beaucoup de dynamisme, et les projets à développer sont particulièrement intéressants. ». Satisfaction partagée par le Maire, qui recherchait un profil jeune, tout en étant confirmé en finances et ressources humaines. Sur son apport à la commune, l'intéressé dispose d'une vision claire : « *mes 2 premiers postes m'ont permis d'intégrer les multiples missions d'un DGS, d'appréhender la posture d'un cadre dirigeant, d'avoir la transversalité requise pour être performant et comprendre les enjeux. Aujourd'hui, je m'appuie sur l'intelligence collective. En clair, j'aime être une forme de facilitateur, un valorisateur des idées et initiatives des agents. Ce sont eux qui font avancer la commune au quotidien* ». A n'en pas douter, Bastien Pery, aidé de services sur lesquels il sait pouvoir compter, permettra à la ville du Palais-sur-Vienne d'atteindre les objectifs fixés par l'équipe municipale.

Retour en images



1 Visite du chantier du lotissement des Combeaux



2 Cérémonie en mémoire des accords de cessez le feu de la guerre d'Algérie



3 11 février Pose symbolique de la première pierre du nouvel EHPAD Puy Martin



4 Opération «Trouve ton galet»



5 ALSH Projet éveil corporel avec le professeur de danse Fedjer Fairouz



6 Parcours Chasse au trésor dans le bois du Châtenet



Le budget 2021



LE MOT DE L'ADJOINT AUX FINANCES

Le premier budget pleinement construit par notre mandature se place dans un **climat social et économique global** que nous savons compliqué, la crise du Covid-19 que nous subissons depuis maintenant plus d'une année nous impactant tous. A ceci s'ajoute un contexte de changement fondamental en termes d'imposition avec **une réforme globale de l'impôt** sur laquelle les collectivités n'ont aucun pouvoir d'action. En effet, les coupes successives de l'Etat sur le budget des collectivités locales, qui sont pourtant les acteurs majeurs de la proximité auprès des citoyens, n'ont eu de cesse ces dernières années de réduire les marges de manœuvre de celles-ci.

Ainsi, en 2021, la perte de la taxe d'habitation pour les communes, sans qu'elle ne soit compensée à l'équivalence par l'Etat, conduit celles-ci à voir leurs **capacités de fonctionnement à nouveau amputées**. Si cette réforme de la taxe d'habitation bénéficie à présent à tous les ménages français, le **maintien des taux d'imposition** au Palais sur Vienne qui avait été décidé en 2020 et les **non compensations** par l'Etat ont pour effet cette année pour notre commune une **perte de recettes fiscales**. Or, le programme pour lequel les

palaisiens nous ont fait confiance lors des dernières élections est ambitieux : **les investissements 2021, dont vous avez la présentation**, en sont une première maille avec une volonté marquée de l'équipe municipale d'un dynamisme retrouvé pour le Palais-sur-Vienne.

Dans cette optique, nous avons dû faire le choix de procéder à une **augmentation du taux de taxe foncière** que nous avons voulu **modérée**, avec une hausse de 1.28 points pour cette année 2021, afin de pouvoir conduire ou poursuivre les actions importantes pour la population : citons notamment le **soutien aux associations**, au CCAS, le **maintien et le développement des services publics** (restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs,...), la création du **comité des fêtes**, le **développement de nouvelles activités** (sablrière, base nautique, randonnées, culture, ...). En conjuguant ces actions avec une **politique d'investissement soutenue** et une **modification de la physionomie** de notre centre-bourg, nous avons tous les éléments pour donner au Palais-sur-Vienne un **souffle nouveau** et un cadre de vie encore meilleur.

Fabien Husson

FONCTIONNEMENT

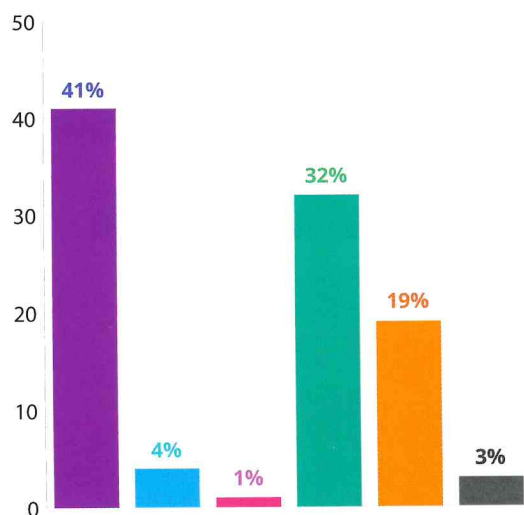
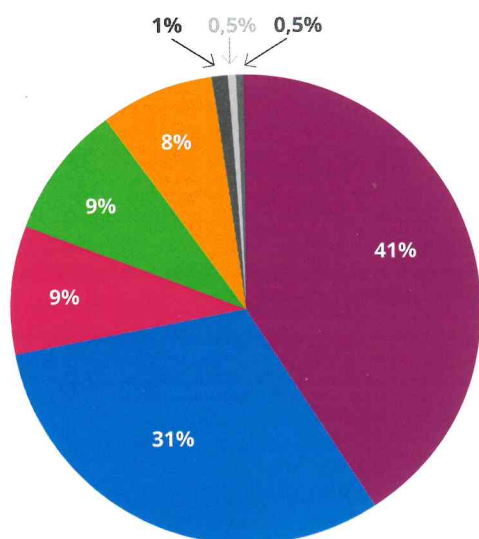
Les dépenses :

Frais de personnel	3 200 000,00 €
Indemnités des Elus, formations, dépenses imprévues	268 674,00 €
Charges financières (intérêts d'emprunt)	90 200,00 €
Autofinancement amortissement et virement investissement	2 529 641,00 €
Charges générales*	1 467 000,00 €
Subventions**	206 646,00 €

TOTAL : 7 762 161,00 €

* Cantine, énergies, fournitures scolaires, entretien voirie, réparation, assurance, honoraires, publications, PTT, manifestations, taxes foncière.

** Crèche, associations, CCAS, écoles.



Les recettes :

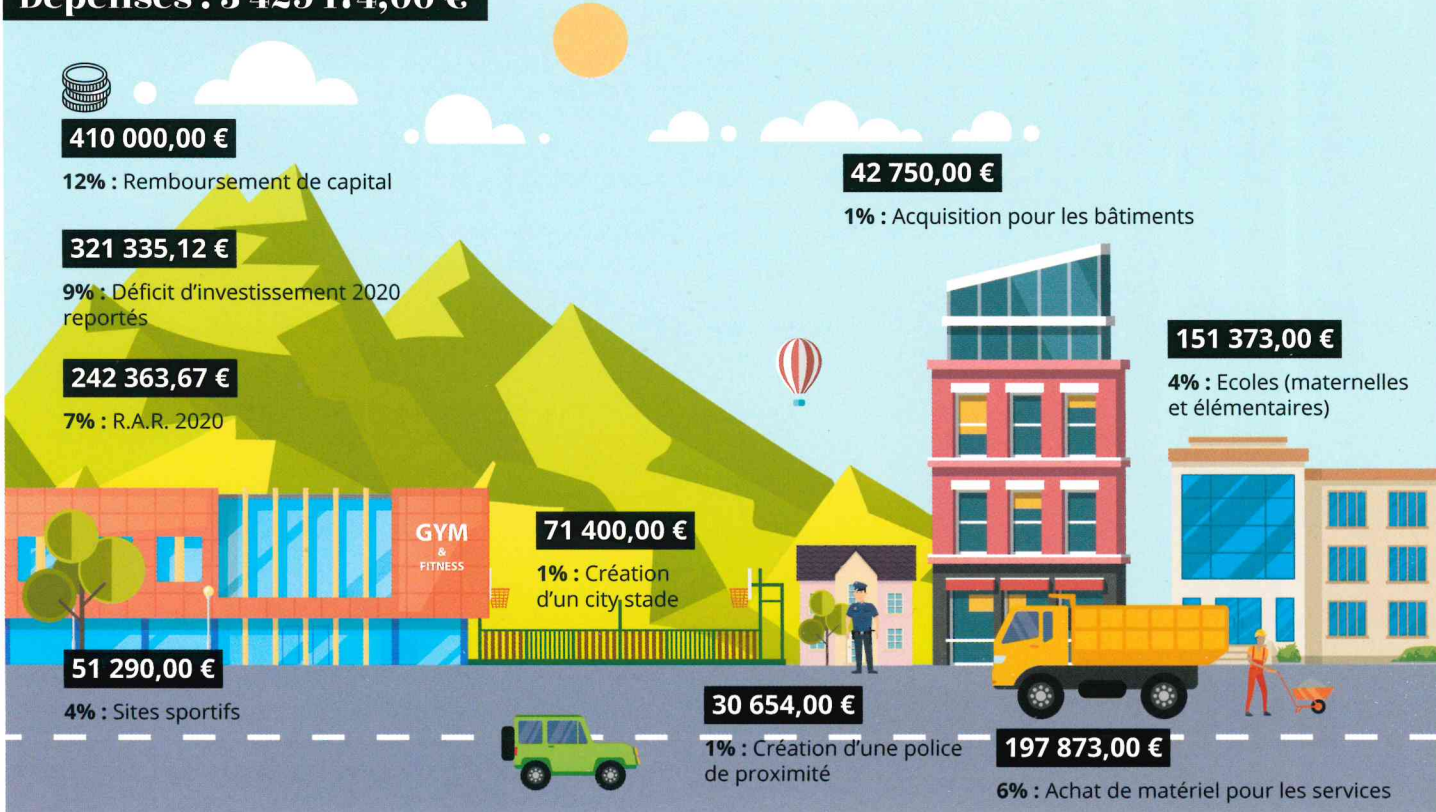
Impôts et taxes : contributions directes	3 161 813, 86 €
Excédent 2020 reporté	2 390 505,14 €
Dotations, subventions : DGF, fonds frontaliers	737 858,00 €
Attribution de compensation : CULM & FPIC	683 064,00 €
Ventes produits : Cantine médiathèque	593 400,00 €
Recettes exceptionnelles	90 000,00 €
Autres produits : revenus des immeubles et remboursement d'assurance	44 120,00 €
Opérations d'ordres : Travaux régie & amortissement subvention	61 400,00 €

TOTAL : 7 762 161,00 €

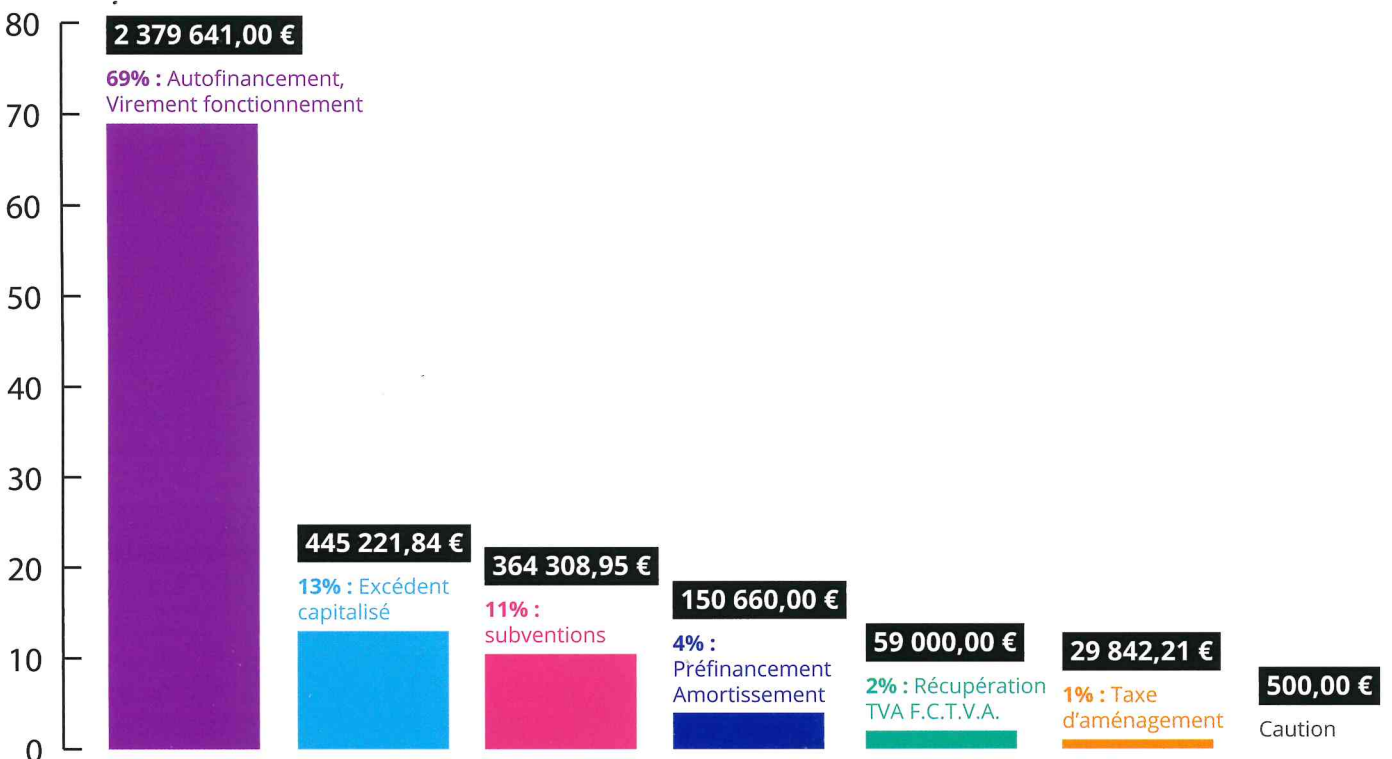
Le budget 2021 (suite)

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 429 174,00 €



Recettes : 3 429 174,00 €





La réforme de l'impôt local : les éléments clés



Les impôts locaux sont de deux types : la **taxe d'habitation**, et la **taxe foncière**. Ces impôts sont pour leur plus grande part destinés au fonctionnement des collectivités publiques locales, en l'occurrence les communes, les départements et les intercommunalités.

La réforme des impôts locaux a pour conséquence principale la **disparition de la taxe d'habitation**, qui disparaîtra totalement d'ici 2023, 80 % des foyers français étant totalement exonérés à ce jour. Pour les collectivités, c'est donc une ressource de fonctionnement qui disparaît : à l'échelle des communes, cela crée une situation délicate, car la seule ressource qui reste sous leur contrôle est la taxe foncière.

A l'échelle du Palais-sur-Vienne, cette taxe foncière avait pour les différentes collectivités concernées la répartition des taux suivante :

- Pour la commune du Palais sur Vienne: 23,46 %
- Pour le département de la Haute-Vienne : 18,96 %
- Pour Limoges Métropole : 1 %

Or, à compter de 2021, la part départementale de cet impôt sera transférée aux communes. Le nouveau taux communal sera donc le cumul du taux communal et du taux départemental, pour atteindre 43.70 % après l'application d'une hausse de 1.28 points pour 2021.

EN SYNTHÈSE POUR LE FOYER TYPE PROPRIÉTAIRE PALAISIEEN* :

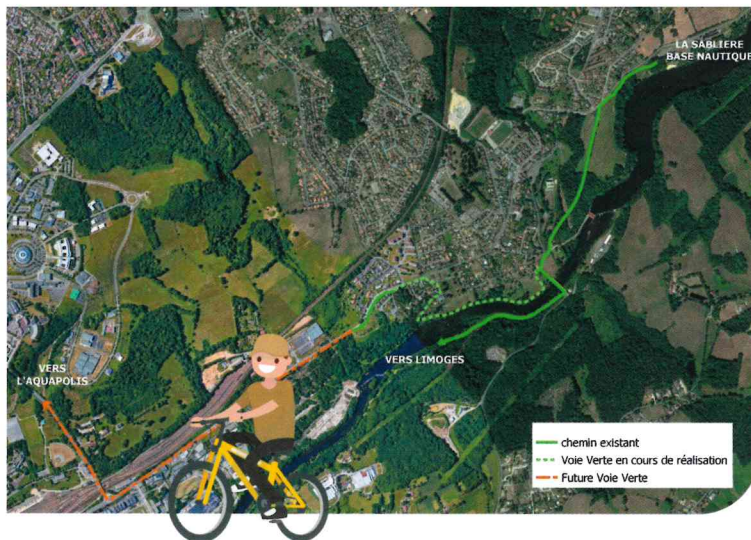
ANNÉE :	2020	2021
TAXE FONCIÈRE:	1 250 €	1 283 €
TAXE D'HABITATION: (80% des ménages les moins aisés)	350 €	0 €
(20% des ménages les plus aisés)	1000 €	700 €

* Le foyer type palaisien de référence est une famille de 2 adultes et 2 enfants avec en 2020 une taxe foncière de 1 250 € et une taxe d'habitation de 1 000 €, hors abattements éventuels.

Cadre de Vie & Environnement

Création de la voie verte

Une voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, aux piétons et aux cavaliers. Le parcours est sans dénivélé ou très peu, aménagé pour la balade et les transports non-polluants, intégrant l'environnement au cœur même des aménagements.



Cuisine Centrale

La Commune, en lien avec la cuisine centrale, s'inscrit depuis plus de 4 ans dans une démarche de labélisation. En effet la cuisine centrale va être la première du département à obtenir le label bio, car elle fournit 20 % de bio dans les restaurants scolaires. Cette démarche s'inscrit depuis plusieurs années dans un projet ambitieux. Ce choix a un coût d'environ 40 000 € par an que la commune a choisi de faire pour le bien manger des petits palasiens. De plus un investissement a été réalisé sur les carrés de potagers qui vont être entretenus par les enfants des groupes scolaires et de l'ALSH pour produire des légumes, qui seront utilisés pour la fabrication des repas.

Dans la continuité, la municipalité et la cuisine s'engagent sur un nouveau projet contre le gaspillage alimentaire.

Environnement

L'association Sources et Rivières du Limousin et la commission Environnement se sont associées à des pêcheurs, à l'origine du projet, et au club nautique de la commune, pour ce ramassage. Une quinzaine de sacs poubelles remplis de déchets variés, des matelas, des pneus, une trottinette, des fauteuils et un transat ont été retirés des berges, et ont été triés et traités par les équipes municipales.

La mairie remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé à ce nettoyage qui profitera à la nature, d'abord, mais aussi l'ensemble des usagers.



Projet city stade Bois du Châtenet

Le projet de city stade a pour but la création d'un terrain multisports au lieu dit le Châtenet à proximité d'un espace naturel aménagé, aux abords d'un étang communal et desservi par un cheminement piéton.

Cet équipement s'adresse à un public préadolescent et adolescent dans un secteur de la commune aujourd'hui dépourvu de ce type de terrain. Ce lieu a été choisi car il semble être adapté à accueillir ce type d'équipement, sans gêne pour les riverains et éloigné de la route communale du Châtenet. De plus, cet équipement pourrait être complété à l'avenir à proximité de ce dernier par des structures de jeux s'adressant à de jeunes enfants.

La durée de chantier, y compris la période de préparation des entreprises, est d'environ deux mois et demi pour des travaux qui débuteraient au début de l'été 2021.



Enfance: ALSH



Horaire ALSH :

7h30 -18h30

Fermé le 1^{er} septembre

JUILLET :

7 au 16 : Contes moi ton Histoire

19 au 30 : ça bouge au rythme des Trolls 2

AOÛT :

2 au 31 août : Jouons ensemble (grand jeux extérieur, jeux de société, jeux collectif...)

La Maison de l'Enfant : une structure, deux services

Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) est un service municipal gratuit.

Il s'adresse aux familles qui souhaitent des informations pour choisir un mode d'accueil pour leur enfant. Vous y trouverez la liste des assistantes maternelles de la commune ainsi que les démarches à suivre, le contrat de travail, les prestations de la CAF...

Les permanences sur rendez-vous sont ouvertes à tous les lundis de 8h30 à 12h00, les mardis de 15h00 à 18h00 et les jeudis de 13h30 à 17h00.

Les Assistants Maternelles peuvent venir sur inscription, accompagnées des enfants qu'elles accueillent 3 matinées par

LOISIRS - VACANCES

Tu as entre 11 et 15 ans, la Mairie mène son enquête pour répondre au mieux à tes envies. Pour nous aider à mieux connaître tes besoins, il te suffit de répondre au questionnaire en ligne :

<https://bit.ly/3uSTvI3>

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service enfance :

> 05 55 04 34 02

> 05 55 04 34 01

> Site de la mairie



FIL ROUGE DE JUILLET ET AOÛT :

Création d'une fresque géante sous le préau élémentaire.

Inscription sur le site de la Mairie :

www.lepalaisurviennne.fr

semaine (mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00). C'est un espace professionnel où elles peuvent échanger, observer, avoir des informations liées à leur activité.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Un service gratuit sans inscription.

C'est un lieu convivial et adapté aux jeunes enfants, ils pourront rencontrer des pairs et découvrir de nouveaux jeux, accompagnés d'un adulte titulaire.

Cet espace est ouvert les lundis de 14h00 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h00.

MAISON DE L'ENFANT

3 allée des Cèdres LE PALAIS SUR VIENNE

> 05 55 35 08 06

> maisonenfant@lepalaisurviennne.fr

Le Relais sera fermé du 2 août au 20 août inclus

Le Lieu d'Accueil restera ouvert tout l'été

Le mot des élus (oppositions)

« LE PALAIS 2020, TOUS UNIS »

Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,

Voici en quelques mots, un bilan, celui de la première année de cette mandature municipale 2020-2026.

Certains d'entre vous que je remercie, s'étonnent de la faiblesse de mes participations aux conseils municipaux comme aux commissions auxquelles je suis rattaché. Je me permets, à ce sujet, de faire savoir que le calendrier d'organisation de ces réunions pourrait être plus ouvert et donc plus adapté à mon planning de soins, ne croyez-vous pas ?

Soyez rassurés cela ne m'empêche pas d'être à votre écoute et à le faire savoir.

Je pense que vous êtes nombreux à être conscients que l'ambiance actuelle de crise sanitaire ne me facilite pas la tâche de praticien comme d'élu, mais le temps de ma retraite s'approche et là...

Que la bonne santé soit à vos côtés !

Dr COURTIAUD L.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021.

Vote du budget et des taux d'imposition.

Nous avons voté contre l'augmentation de 3% de la taxe foncière. Cette mesure fiscale est injuste car notre population est l'une des plus pauvres de la C.U. avec par contre un taux de taxe foncière très élevé. Nous sommes par ailleurs une des rares communes de la C.U. à subir une hausse en 2021. Vote sur la convention de production des repas avec EMMAUS situé à St Priest Taurion.

Sur cette opération, la gestion financière pose question avec 1 prix de vente à EMMAUS de 5,50€ par repas pour 1 prix de revient de 7€ : la commune perd donc 1,50€ par repas. Le déficit sera de 7200€ sur 4 mois pouvant être prolongé sur 1 an.

Conclusion : on augmente les impôts fonciers alors qu'on octroie des ristournes énormes à un organisme non Palaisien !

D. LIMOUSIN. N. PECHUZAL. L. COLONNA. C. MAURY

Animations

Concours maisons fleuries du Palais sur Vienne 2021

Vous cultivez les fleurs, les plantes, vous agrémentez votre jardin ou votre balcon, vous avez la main verte ou pas, vous avez adopté des gestes écologiques dans la gestion et l'entretien de votre jardin, vous êtes inventifs...

Alors participez au concours !



Fête locale

La traditionnelle fête locale aura lieu le 4 et 5 septembre dans le centre du bourg du Palais sur Vienne.

Cette année la Municipalité souhaite redynamiser cette fête en vous proposant un nouveau programme.

Tout le week-end, vous pourrez venir à la rencontre des associations de la commune.

Mais aussi profiter de divers spectacles.

Le traditionnel feu d'artifice aura lieu le samedi soir à 22h00.

Renseignements au : **05 55 04 34 26**
ou : **animations@lepalaisurvienna.fr**

Bien vivre ensemble

BRÛLAGE DES DÉCHETS :

Les déchets verts sont aujourd'hui considérés comme tous les autres déchets et à ce titre, le brûlage dans les jardins est interdit ! L'arrêté du maire n°2012/70A du 22 juin 2012 se charge de vous le rappeler.

Véritable ressource verte pour votre jardin, privilégiez leur compostage et/ou leur broyage pour qu'ils retournent dans le cycle de production du potager ou qu'ils participent, par le paillage par exemple, à la bonne santé de vos parterres !

Limoges Métropole peut vous aider dans cette démarche en mettant à votre disposition gratuitement un broyeur de branches à la journée ou au weekend ou en proposant une prestation de broyage à domicile par un agent pour 15€ de l'heure. Renseignements au :

N° Vert 0 800 86 11 11



BRUIT :

Le retour du printemps marque également celui des tondeuses et autres outils dans nos jardins ! L'occasion de vous rappeler qu'au Palais-sur-Vienne, les bruits de voisinage sont règlementés par un arrêté de M. le Maire qui précise que les travaux de bricolage et de jardinage sont effectués les jours de la semaine et les samedis de 8h à 12h et de 16h à 19h et de 9h à 12h les dimanches et jours fériés.

Vous pourrez retrouver l'intégralité de l'arrêté n°77A/2009 du 17 septembre 2009 sur le site internet de la commune à la rubrique : Infos pratiques/Environnement.

LA SEMAINE ET LES SAMEDIS DE 8H À 12H ET DE 16H À 19H ET DE 9H À 12H
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



PROPRETÉ :

Le printemps est aussi l'occasion de profiter des espaces verts et des espaces naturels dont la Commune est riche. Afin que tous puissent en profiter en toute tranquillité, merci de veiller à ramasser les déjections de nos amis les chiens qui avec les mégots de cigarettes et les papiers gras rendent parfois désagréables les pauses au soleil sur les pelouses palaisiennes.

N'hésitez pas à utiliser les poubelles mises à votre disposition !



HORAIRE MAIRIE été : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Fermé les samedis du 14/07 au 15/08